

02 NOV. 2020

Changement de filière

Les étudiants qui désirent **changer de filière** et qui répondent aux conditions pédagogiques sont priés de se présenter aux guichets du service des affaires pédagogiques et de planification **du 09 au 14 novembre 2020** munis des pièces suivantes :

***Pour les étudiants du premier semestre :**

1. La carte d'étudiant
2. Une copie du baccalauréat.

***Pour les étudiants du cinquième semestre :**

1. Une copie de la carte d'étudiant.

N.B : Toute demande hors délai sera rejetée.

L'administration